

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1158

présenté par
M. Moreau
-----**ARTICLE 12 BIS**

I. – Au début de l’alinéa 2, insérer les mots :

« Dans des conditions prévues par décret, »

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mêmes mots :

« dans des conditions prévues par décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.